

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'YSSAC-la-TOURETTE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Ancienne Mairie 12 rue des Caves sous la présidence de Madame Marie-Hélène LAMAISON, Maire.

Date de convocation : 8 mars 2019

Conseil Municipal, présents : LAMAISON Marie-Hélène, AGÉE Maurice (1^{er} adjoint), FRADIER Alain (2^{ème} adjoint), FOURNET-FAYARD Arnaud (3^{ème} adjoint), PERRET Gaele, EYMIN Philippe, BOST Michelle, MAZEYRAT Patrick

Absents : ZING Christine

Secrétaire de séance : AGÉE Maurice

Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2019, à l'unanimité.

Conformément à la délibération n°2014/1404/02, le Conseil Municipal est informé des achats et décisions prises par le Maire par délégation :

- maintenance des blocs secours de l'école, la salle polyvalente, la salle de l'ancienne Mairie – 586,80 €
- fournitures pour boîte à livres – 393,68 €

Madame le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, concernant l'ouverture d'une voie communale sur la parcelle YD 18 desservant les parcelles YD 20 à YD 93. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

✓ Création d'une voie communale sur la parcelle YD 18

- ✓ Demande de subvention auprès du Conseil départemental (Programme FIC 2019) pour la voirie communale
- ✓ Demande de subvention auprès du Conseil départemental (Programme FIC 2019) pour la création d'un terrain multisports
- ✓ Questions diverses

● Création d'une voie communale sur la parcelle YD 18

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'ouvrir une voie communale sur la parcelle YD 18, permettant l'accès à cette même parcelle, et aux parcelles privées YD 20, YD 22, YD 87 et YD 93.

Mme le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le Conseil municipal peut décider d'ouvrir une nouvelle voie en utilisant des terrains lui appartenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- l'ouverture de la voie communale sur la parcelle YD 18 ;
- donne tout pouvoir à Mme le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaire à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

• Demande de subvention auprès du Conseil départemental (programme FIC 2019) pour la voirie communale

Dans le cadre du programme d'aide aux communes du Conseil départemental, le Fonds d'Intervention Communal (FIC) peut subventionner la voirie communale pour les communes de moins de 2000 habitants.

Le plan prévisionnel de financement de la voirie communale :

DEPENSES		RECETTES			
Objet	Montant en € HT	Partenaires financiers	Dépense éligible au titre du FIC	Montant de la subvention	Taux
Voirie communale	60 000 €	Département FIC	60 000 €	14 100 €	24 %
		Commune		45 900 €	76 %
TOTAL	60 000 €			60 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de la voirie communale
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du programme FIC 2019
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet

• Demande de subvention auprès du Conseil départemental (programme FIC 2019) pour la création d'un terrain multisports

Dans le cadre du programme d'aide aux communes du Conseil départemental, le Fonds d'Intervention Communal (FIC) peut subventionner les équipements sportifs de plein air.

Le plan prévisionnel de financement du terrain multisports :

DEPENSES		RECETTES			
Objet	Montant en € HT	Partenaires financiers	Dépense éligible au titre du FIC	Montant de la subvention	Taux
Fournitures	44 300 €	Région AURA	67 817,90 €	23 687 €	35 %
Teste pour certification	500 €	CNDS		14 000 €	21%
Aménagement du terrain multisports	19 917,90 €	Département FIC		15 937,21 €	23 %
Fermetures	3 100 €	Commune		14 193,69 €	21 %
TOTAL	67 817,90 €			67 817,90 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de création d'un terrain multisports.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du programme FIC 2019.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Proposition de rachat d'une parcelle privée

Mme le Maire informe le Conseil qu'une proposition a été faite pour que la commune devienne le propriétaire d'une partie d'une parcelle, actuellement privée, d'environ 5m². Cette proposition sera étudiée.

➤ Volonté d'installer des ruches sur une parcelle communale

M. Nicolas CHALET serait intéressée pour installer quelques ruches sur la parcelle communale située à Lentreou.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 20h10.